



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 008 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 18 octobre 2011

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 18 octobre 2011

• (1540)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Pardonnez-moi mon retard, j'étais à une manifestation avec la presse pour encourager la population à voter pour que la baie de Fundy soit classée parmi les sept merveilles de la nature, et cela s'est prolongé. Je vous présente mes excuses.

J'espère que vous avez tous voté en ligne. Sinon, vous avez encore amplement le temps de le faire, sur le site votezfundy.com. Comme notre réunion est publique, je me suis dit que je devrais en profiter pour le mentionner.

Il est indiqué dans l'avis de convocation que nous examinons aujourd'hui le rapport du sous-comité. Je crois que vous en avez tous un exemplaire sous les yeux. Le sous-comité a pris l'initiative de demander à l'analyste de produire un plan de travail pour notre étude sur l'aquaculture. J'ignore si vous voulez prendre quelques minutes... ou si vous avez déjà eu le temps d'y jeter un oeil?

Y a-t-il des questions ou des commentaires?

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Nous avons attendu assez longtemps.

Le président: Vraiment? Alors vous l'avez examiné en détail.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je suis arrivé à peine quelques instants avant vous.

Le président: Ça va.

Est-ce que quelqu'un a des questions au sujet du rapport du sous-comité? J'aimerais que quelqu'un présente la motion.

Oui, monsieur Allen?

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Dans le rapport, il est dit que le comité reprendra l'étude entamée lors de la législature précédente au sujet de l'aquaculture dans la région du Pacifique, mais je ne pense pas que ce soit ce que nous avions dit que nous ferions. Je crois que nous avions parlé de faire une étude des parcs clos.

« Que [...] le Comité reprenne l'étude de l'aquaculture dans la région du Pacifique commencée lors de la législature précédente »... cela ne me paraît pas refléter ce dont nous étions convenus à notre dernière réunion. Il avait été question des parcs clos, plutôt que de la poursuite de l'étude. Cela correspondrait quand même mieux à la motion adoptée pendant la précédente législature et que nous avions dit que nous pourrions mettre de côté si nous le voulions.

Je ne suis pas convaincu que cela reflète la très longue discussion que nous avons eue à ce sujet.

Le président: Le greffier me dit que le titre est identique à ce qu'il y a dans le rapport du sous-comité. Vous semblez dire, monsieur Allen, et vous avez tout à fait raison d'en faire état, que la discussion

du sous-comité portait sur la réalisation d'une étude sur l'aquaculture dans la région du Pacifique, en nous fondant sur les témoignages recueillis pendant la législature précédente. C'est bien cela?

M. Mike Allen: Nous ne reprenons pas vraiment l'étude. Nous conservons simplement les témoignages entendus.

Le président: Je n'ai pas parlé de « reprendre » l'étude. J'ai parlé d'en « réaliser » une sur l'aquaculture dans la région du Pacifique, en utilisant les témoignages recueillis lors de la législature précédente. Est-ce que c'est mieux ainsi?

M. Mike Allen: Non, ce n'est pas du tout de cela que nous avons discuté.

Le président: Alors s'il vous plaît, éclairez ma lanterne, parce que nous avons parlé de...

M. Mike Allen: Je crois que l'on peut dire que le comité entreprend une étude de l'aquaculture en parc clos qui s'appuie sur une étude que le comité a réalisée au sujet de l'aquaculture dans la région du Pacifique au cours de la dernière législature. Cela me paraîtrait tout de même plus exact, mais il est clair que nous avons parlé d'aquaculture en parcs clos. Nous avons dit que nous ne pourrions pas nous prononcer sur tout ce que la commission Cohen allait faire. Nous avons dit que les parcs clos constituaient un sujet que nous pourrions probablement examiner plus en détail. Nous pouvons le faire dans des délais précis et produire un rapport au début de 2012, en fonction d'un calendrier.

Ici, on semble laisser entendre que nous allons faire plus que cela. Je suis encore plus inquiet quand je regarde le plan de travail, parce que la dernière fois que nous en avons discuté nous parlions d'une introduction au rapport qui pourrait se limiter à quelques phrases sur les témoignages recueillis. Nous avons parlé de regrouper tout cela dans une annexe. Il était toutefois évident que nous passions à l'aquaculture en parc clos. Alors si on ne précise pas que c'est au sujet des parcs clos, je ne suis pas convaincu que nous respectons l'esprit de ce que le comité a convenu de faire.

• (1545)

Le président: J'essaie de bien comprendre ce que vous voulez. Proposez-moi un libellé pour la motion.

M. Mike Allen: C'est ce que je viens de faire.

Le président: Non, c'était...

M. Mike Allen: Je vous l'ai fourni au début. Vous l'avez oublié lorsque j'ai terminé mon commentaire.

Le président: D'accord, vous y avez ajouté quelque chose, vous avez complété la motion. Merci.

M. Mike Allen: Il faudrait dire « Que [...] le comité réalise une étude de l'aquaculture dans la région du Pacifique en mettant l'accent en particulier sur les parcs clos. »

Le président: J'essaie de préciser le libellé pour le greffier. Il s'agit d'une nouvelle étude, c'est ce dont nous avons discuté.

M. Mike Allen: C'est nouveau, en effet.

Le président: Mais nous nous servons des témoignages recueillis lors de la législature précédente.

M. Mike Allen: C'est cela. C'est ce que dit la motion, et cela me convient.

Le président: C'est ce que je disais quand je tentais de la modifier. Et est-ce que vous voulez que les mots « parcs clos » y figurent? Est-ce bien ce que vous proposez?

M. Mike Allen: Oui, c'est ce que je veux parce que c'est l'aspect auquel nous allons nous intéresser plus particulièrement.

Le président: Bien, c'est ce que je voulais savoir.

M. Mike Allen: Oui, il faut inscrire les mots « réaliser une étude de l'aquaculture dans la région du Pacifique qui mettra l'accent sur les parcs clos. »

Demandez à l'analyste de la Bibliothèque du Parlement de préparer un plan de travail pour cette étude, pour les huit prochaines semaines.

Le président: Monsieur Cleary.

M. Ryan Cleary (St. John's-Sud—Mount Pearl, NPD): Ma question porte sur les déplacements. Je vois qu'il y a eu des déplacements en novembre 2010, mais à la page 4 il est écrit que les premiers parcs clos d'envergure commerciale ont été ouverts à Campbell River seulement en janvier 2011.

Si cette étude porte sur les parcs clos et que les premiers ont été mis en exploitation seulement en janvier 2011 alors que votre visite là-bas s'est terminée en novembre, est-ce qu'il ne faudrait pas d'abord aller voir ces premiers parcs clos?

Le président: Cela peut figurer dans le plan de travail, si vous voulez effectuer un déplacement.

M. Ryan Cleary: Oui, j'aimerais que cela soit ajouté. Si nous devons en parler, j'aimerais en voir.

Le président: Mais pour l'instant nous discutons de la motion qui détermine le sujet de nos travaux.

M. Ryan Cleary: C'est vrai, je suis désolé.

Le président: Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Dans la motion d'introduction, si je me souviens bien, nous allions mentionner brièvement les audiences tenues pendant vos déplacements et toutes les audiences que nous avons organisées auparavant, mais nous n'allions pas nous mêler du rapport Cohen. Je crois que c'est ce que nous avons décidé à la dernière réunion.

Le président: Oui, c'est vrai, et cela figurerait dans le plan de travail.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je crois que c'est ce que nous devrions faire.

Le président: Voulez-vous l'inscrire dans la motion?

L'hon. Lawrence MacAulay: Il me semble que c'est ce que nous avons convenu la dernière fois, si nous nous sommes entendus sur quelque chose.

Je ne pense pas que nous voulions faire tout cela sans mentionner ce que nous avons fait auparavant.

J'imagine qu'il n'était pas vraiment question de parcs clos, quand nous avons commencé. Mais le dossier a évolué. Lorsque nous

avons commencé, nous nous intéressions plutôt au pou du poisson et à ce genre de choses, et maintenant nous avons le rapport Cohen. Il serait dommage de le contredire. Je crois que c'est de cela que nous parlions lors de notre dernière réunion. Nous voulions mentionner, sans trop insister, ce qui avait été fait, puis nous pencher un peu plus attentivement sur la question des parcs clos. C'était notre intention. C'est, selon moi, ce que devrait contenir la motion.

● (1550)

Le président: M. Allen propose que la motion soit ainsi libellée:

Que, conformément à la motion adoptée le jeudi 23 juin 2011, le comité entreprenne une étude de l'aquaculture dans la région du Pacifique, avec les témoignages de la dernière législature et mettant l'accent sur les parcs clos, et que l'analyste de la Bibliothèque du Parlement prépare un plan de travail, pour cette étude, pour les huit prochaines semaines.

Est-ce bien cela, monsieur Allen? Est-ce ce que vous disiez?

M. Mike Allen: Oui.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Est-ce qu'il y aura des témoignages, parce que cela ne constitue qu'une partie des témoignages?

Le président: J'ai dit « avec les témoignages de la dernière législature ».

M. Randy Kamp: Je crois qu'il vaudrait mieux dire « incluant les témoignages de la dernière législature ». Sinon, on pourrait croire que nous utiliserons uniquement ces témoignages...

Le président: D'accord. Vous avez raison.

M. Randy Kamp: ... pour rédiger le rapport.

Le président: Très bien.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Cela comprendrait ce que nous avons fait précédemment, dans le cadre de toutes nos audiences sur le pou du poisson. C'est bien ce que vous dites?

Le président: Essentiellement, nous disons que nous n'allons pas mettre de côté les témoignages que nous avons déjà recueillis. Nous allons les utiliser pour cette nouvelle étude.

L'hon. Lawrence MacAulay: Mais nous n'allons pas non plus nous ridiculiser en commençant à contredire le rapport Cohen.

Le président: Certainement pas.

L'hon. Lawrence MacAulay: Cela serait une bonne chose.

Le président: Vous vous souvenez certainement de la discussion du sous-comité. Nous ne voulions pas nous engager dans cette voie. C'était un aspect important.

L'hon. Lawrence MacAulay: C'est ce que j'avais cru comprendre.

Le président: Oui.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp: Je crois que c'est dans notre rapport que nous devrions exposer les raisons pour lesquelles l'étude est réalisée ainsi que ce que nous avons fait auparavant. Nous pouvons en débattre à ce moment-là, plutôt que de l'inscrire dans la motion, qui est essentiellement une motion pour dire que nous allons étudier la question de l'aquaculture en parc clos.

Le président: Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Nous disons aussi « incluant les témoignages de la dernière... », et cela fait parfaitement l'affaire.

Le président: Monsieur Hayes.

M. Bryan Hayes (Sault Ste. Marie, PCC): Monsieur le président, le passage « en mettant l'accent » me déplaît. Si nous « mettons l'accent » sur quelque chose, cela ne veut pas dire que nous n'étudierons rien d'autre; ce passage ouvre la porte à autre chose. À mes yeux, il suffirait de dire que nous réalisons une étude de l'aquaculture en parc clos, rien de plus. Je ne comprends pas pourquoi il faut ajouter « en mettant l'accent ».

Le président: Oui.

Pour ce qui est de la région du Pacifique dont vous parliez, monsieur Kamp, est-ce que nous allons nous intéresser uniquement au saumon, ou allons-nous également étudier l'élevage des autres poissons?

M. Randy Kamp: Peut-être l'aquaculture des poissons.

Le président: Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Moi, la motion me convenait. Je crois que tant que nous n'entrons pas dans les méandres des définitions, c'est-à-dire le plan de travail... et alors les choses se compliquent. Maintenant, nous y arrivons, mais je comprends bien les commentaires de Mike. Je suis tout à fait disposé à l'appuyer sur ce point, mais si nous refusons de nous limiter au Pacifique, à la région du Pacifique, alors je pense que nous devons bien réfléchir aux conséquences que cela pourrait avoir.

Si j'ai bonne mémoire, à mon arrivée au comité, à la fin de 2009, c'était le saumon du Pacifique que nous voulions inscrire dans notre plan de travail. Puis nous nous sommes intéressés à l'aquaculture et à ses effets sur le saumon du Pacifique. Ensuite, nous sommes passés à l'incidence du pou du poisson propagé par les piscicultures pour le saumon sauvage.

Il est parfaitement logique de laisser la commission Cohen faire son travail. Elle a étudié de beaucoup plus près que nous ne pourrions le faire, compte tenu du peu de temps dont nous disposons, les effets qu'a le pou du poisson propagé par les piscicultures sur le saumon sauvage, j'en suis convaincu. C'est très bien. Si elle examine cette question et formule des recommandations à l'intention du gouvernement, il faut espérer que cela sera utile et bénéfique. Je crois toutefois que nous devons nous concentrer, certainement dans le cas du saumon, sur l'aquaculture à l'échelle commerciale.

En Amérique du Nord, nous élevons également en parcs clos d'autres types de poissons, à l'intérieur des terres. Nous avons une foule d'exemples; ce sont simplement des espèces différentes, comme la truite et le tilapia. Mais nous n'en avons pas pour le saumon. Nous avons des projets pilotes, et nous pensons maintenant à prendre de l'expansion. C'est là toute la question. Si j'ai bien compris, c'est l'échelle, la taille des installations piscicoles qui nous intéresse. Je crois qu'il est bon que nous nous penchions sur ce problème et sur toute la question des parcs clos, pour voir si c'est faisable pour l'industrie, mais je ne sais pas dans quelle mesure nous devons tout inscrire dans la motion.

Évidemment, le libellé que Mike a proposé jusqu'à maintenant me convient parfaitement.

• (1555)

Le président: Merci, monsieur Donnelly.

Monsieur Allen.

M. Mike Allen: Pour faire suite à ce que disait Fin, je crois que vous avez raison. Il serait préférable de ne pas s'éparpiller. Si nous disons que le comité entreprend une étude de l'aquaculture du saumon en parc clos, cela me satisfera; je crois que c'est ce que nous

voulons faire. Si nous nous en tenons à cela, l'aquaculture du saumon en parc clos est un sujet très précis. C'est bien clair.

Lorsque nous parlons de poissons... Je veux être bien certain que si c'est ce que nous voulons nous pouvons nous limiter au maximum.

Le président: Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly: Est-ce que vous proposez de laisser tomber la mention de la région du Pacifique et d'ouvrir l'étude à l'ensemble du Canada?

M. Mike Allen: Nous n'avons qu'un seul exemple. Tout ce que nous allons examiner à ce sujet, les principes économiques, la gestion des déchets, etc., tout cela va s'appliquer partout, vraiment, alors je ne crois pas que cela n'intéresse que l'Atlantique. Cela vaut partout où les parcs clos sont utilisés, et cela touche les aspects économiques du développement.

Le président: Monsieur Cleary.

M. Ryan Cleary: J'ai une question à poser aux nouveaux membres du comité. Je pense qu'il serait utile d'avoir une définition précise de l'expression « parc clos ».

Le président: Je n'en ai pas sous la main, mais M. Donnelly...

M. Ryan Cleary: Il nous la faudrait maintenant, avant de passer à autre chose. Nous en sommes à l'étape de la discussion, mais j'ai besoin de savoir exactement ce qu'est un parc clos pour pouvoir participer à la discussion.

Le président: Demandons à notre analyste de nous en fournir une. Je pourrai vous dire ce que j'en pense.

Mme Kristen Courtney (attachée de recherche auprès du comité): Je ne suis pas certaine d'avoir quelque chose d'officiel.

• (1600)

M. Fin Donnelly: Monsieur le président, pourriez-vous nous lire la motion modifiée?

Le président: Oui, elle n'est pas au point, mais c'est ce que nous avons pour l'instant:

Que [...] le comité entreprenne une étude des parcs clos, incluant les témoignages de la législature précédente...

Nous discutons actuellement de l'opportunité de nous en tenir à la région du Pacifique ou d'élargir nos travaux à l'ensemble du pays.

M. Fin Donnelly: Vous laissez tomber « aquaculture »? Vous avez simplement dit « parcs clos ».

Le président: Pardon, c'est ce que j'ai dit? J'imagine que Georges a la phrase exacte.

Nous n'avons pas vraiment de motion pour l'instant. C'est en cours d'élaboration.

Que [...] le comité entreprenne une étude de l'aquaculture en parc clos, incluant les témoignages de la législature précédente...

Puis cela continue.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp: Je pense que nous serions disposés à appuyer la motion que vous venez de lire.

Pour ce qui est de la définition, on peut dire qu'un parc clos est un système de production piscicole qui crée une interface contrôlée entre le poisson et le milieu naturel. Il existe diverses définitions. Comme nous l'avons vu dans le cadre de l'étude, les avis diffèrent quant à l'ampleur du contrôle exercé, sur terre ou dans l'eau, ou au caractère essentiel du recyclage avec de l'eau douce ou de l'eau salée.

Pour en revenir à ce que disait Ryan, le comité a visité une installation à l'extérieur de Campbell River avant qu'elle n'entre en production. Il serait probablement intéressant de la voir en production, si nous pouvons justifier ce déplacement, et nous pourrions peut-être aussi visiter autre chose là-bas.

Le parc clos est un concept plutôt qu'une technique définie sur le plan géographique, alors il ne me paraît pas très utile d'indiquer qu'il s'agit des parcs clos de la région du Pacifique ou d'ailleurs. Je crois que nous ne devrions pas trop nous restreindre. Comme l'a dit Mike, et Kristen aussi, si la commission Cohen devait conclure, par exemple, qu'il est nécessaire de mieux contrôler l'interface entre le poisson sauvage et le poisson d'élevage, alors il serait bon que nous sachions si la technologie existe déjà.

Le président: Monsieur Cleary, est-ce que la définition que M. Kamp vient de lire au comité répond à votre question?

M. Ryan Cleary: Oui. Si j'ai posé la question, c'est que nous pratiquons l'aquaculture du saumon et de la truite sur les côtes de Terre-Neuve, dans ce qu'on nous a décrit comme des installations de pisciculture en parc clos, puisque ni le saumon ni la truite n'ont de contact avec les espèces sauvages. Mais certains considèrent qu'il ne s'agit pas vraiment de pisciculture en parc clos parce que la marée traverse les cages immergées. Alors je voulais quelque chose de plus...

Je comprends ce que Randy vient de dire.

Le président: Je soulignerai simplement que l'aquaculture, cette forme d'élevage du poisson, est généralement appelé aquaculture en milieu ouvert. Nous connaissons bien les exploitations piscicoles de la côte sud de Terre-Neuve.

L'aquaculture en parc clos désigne généralement quelque chose qui se fait dans une sorte de cuve, dans un contenant isolé. La définition de Randy présente un caractère plus technique.

Y a-t-il d'autres commentaires?

La motion que nous avons pour l'instant, ce projet de motion, devrais-je dire, se lit ainsi:

Que, conformément à la motion adoptée le jeudi 23 juin 2011, le comité entreprenne une étude de l'aquaculture en parc clos, incluant les témoignages de la législature précédente, et que l'analyste de la Bibliothèque du Parlement prépare un plan de travail, pour cette étude, pour les huit prochaines semaines.

Des questions?

Madame Davidson.

• (1605)

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): À quelle motion faites-vous allusion ici, la motion du 23 juin?

Le président: C'est pour pouvoir utiliser les témoignages recueillis lors de la législature précédente.

Mme Patricia Davidson: Bon, d'accord.

Le président: Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly: Je crois qu'avec ce changement, avec la disparition du passage « région du Pacifique » — essentiellement pour dire que vous parlez du saumon —, nous pourrions envisager d'ajouter le passage « réaliser une étude sur l'aquaculture du saumon en parc clos »?

M. Mike Allen: Cela n'a pas été dit. C'est le mot qui manquait. Je suis d'accord avec vous.

Le président: D'accord. Nous reprenons?

Voici le texte de la motion:

Que, conformément à la motion adoptée le jeudi 23 juin 2011, le comité entreprenne une étude de l'aquaculture en parc clos du saumon, incluant les témoignages de la législature précédente, et que l'analyste de la Bibliothèque du Parlement prépare un plan de travail, pour cette étude, pour les huit prochaines semaines.

Y a-t-il d'autres questions, préoccupations ou commentaires?

La motion est présentée par M. Donnelly.

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous allons interrompre nos travaux pendant quelques minutes et continuer la réunion à huis clos. Faites une pause et discutez entre vous.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>